

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 09 Mars 2026 à 20 h 30

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, CAPUZZI Nathalie, PUJOL Christian, PLO Valérie, PAPIN Florence, TAPIA Gisèle : GARRIC Bernard VIDAL Céline

Procuration :

Excusés : SOBERA Christiane

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Mars 2026

Secrétaire de séance : GARRIC Bernard

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 Janvier 2026

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 14 Janvier 2026 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat de Prestation assistance logiciel AMF 81 Activ-logiciel BL

Monsieur le Maire présente les évolutions de notre solution de gestion et de comptabilité Berger-Levrault. Nous allons passer en mode SAS avec la solution WeMagnus Pack OPSN (opérateurs publics des services numériques). La maintenance de cette solution sera, comme aujourd'hui assurée par ACTIV.ADM 81 (filiale de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn).

Il propose de valider cette modification technique et d'autoriser notre collectivité à adhérer au contrat de prestation d'assistance progiciels avec ACTIV.ADM 81 pour une durée de 4 ans avec un montant forfaitaire annuel de 710 € HT soit 852.00 € TTC. Des formations obligatoires seront planifiées.

Il est précisé que les valeurs correspondantes sont inscrites au budget 2026.

Cette opération vient en remplacement du contrat existant.

Proposition : le Conseil municipal, décide de :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation d'assistance progiciels avec ACTIV ADM 81 pour une durée de 4 ans, avec un montant forfaitaire annuel de 710.00 € HT soumis à revalorisation annuelle,
- D'autoriser le Maire à signer les bons de commande nécessaires dans le cadre des prestations supplémentaires facturées unitairement, conformément aux dispositions du contrat
- D'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant le contrat de prestation d'assistance progiciels avec ACTIV ADM 81, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil à l'unanimité approuvent cette démarche et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

APPROBATION D'UNE MOTION DU SDET-TE 81

Monsieur le Maire informe que le SDET TE 81 est menacé dans le cadre de la loi de décentralisation d'un rattachement direct au département et à l'Etat.

Il précise que dans ce cadre il y a de forte chance de perdre son autonomie de décisions sur ses activités et orientations et surtout son autonomie financière.

Il présente le texte d'une motion émise par le SDET à l'attention du Gouvernement afin que le projet soit abandonné et que l'on ne touche pas à ce qui existe, qui fonctionne bien et qui est au plus près du terrain car géré par les élus.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil à l'unanimité approuvent cette démarche et autorisent Monsieur le Maire à soutenir et à signer cette motion.

Organisation du tour de garde scrutateurs pour les élections des 15 et 22 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle les élections municipales des dimanches 15 et 22 mars. Il rappelle qu'il y a lieu de s'organiser pour tenir le bureau de vote et accueillir les électeurs.

Comme d'habitude une grille de la journée est établie par tranche de 2 heures, chacun se positionne dans ces cases.

Il est convenu de demander aux personnes présentes sur la nouvelle liste des membres du conseil de bien vouloir choisir en se positionnant sur cette grille.

Un message leur sera envoyé

Questions Diverses

- A) Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes à élaborer le DOB (débat d'orientation budgétaire) pour l'année 2026 et qu'il est disponible en Mairie pour consultation ou édition (30 pages).
- B) Monsieur le Maire rappelle les informations sur la fin du budget lotissement clôturé lors d'une délibération en date du 19 mars 2025 pour l'exercice comptable 2024.

Il précise que Le CFU 2025 intègre une écriture « intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire » passée directement par les services du SGC de Castres à hauteur de 61 141.45€. Cette somme est le résultat comptable du budget lotissement clôturé en 2024 et dont le résultat, comme indiqué au compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 9 avril 2025 statuant sur l'exercice 2024 a été intégré à la section de fonctionnement de l'exercice 2025 directement par le comptable public et vient donc impacter le résultat du budget communal.

L'opération lotissement qui ressort avec un déficit comptable de 61 141.45 € nous a quand même procuré 1 parking de 40 places, permis la création d'un grand Espace de jeux et de détente, l'accès à 3 lots de terrain viabilisés avec la vente de 2 lots et 1 lot de 748 m² constructible qui rentre à ce jour directement dans le patrimoine communal et un espace de 701 m² en limite de ruisseau.

L'ensemble de ces éléments rentre directement dans le patrimoine fonctionnel de la commune et sont non chiffrables individuellement aux vues de leurs utilisations.

- C) Monsieur le Maire informe que contrairement à ce qui était prévu lors de la séance du 14 janvier 2026, le CFU 2025 ne peut être présenté pour un vote formel suite à un incident technique national sur l'application HELIOS (logiciel de la DGFIP), il en va de même pour le BP (Budget Prévisionnel) 2026.

Il est indiqué que le contenu du CFU (Compte Financier Unique) pour 2025 du budget communal a été dûment préparé et transmis au service de gestion comptable de Castres, mais que l'incident

technique majeure sur l'interface d'Hélios empêche actuellement la finalisation de la procédure réglementaire de la transmission et concordance des données.

Ce point est reporté à une séance ultérieure, après la séance d'installation du nouveau Conseil municipal, et dans l'attente de la résolution de l'incident technique avec les services du SGC.

Concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2025 et le vote du budget primitif 2026, ceux-ci sont consécutifs à l'approbation du Compte Financier Unique. Conformément au paragraphe précédent, il n'est pas possible de se prononcer valablement sur ces 2 points à cette séance.

- D) Monsieur le Maire informe que cette séance du conseil est la dernière qu'il préside et remercie l'ensemble des Conseillers présents et ceux des précédents mandats pour les actions menées ensemble pour le bien de la commune et de ces citoyens. Il précise également que la commune doit être représentée dans les différentes instances qui l'entoure notamment la Communauté de communes par la présence à certaines commissions.

Il remercie également les membres du conseil pour le cadeau que lui remet Monsieur Lapassat à savoir un Bon Cadeau pour une journée à 2 personnes avec repas dans le vignoble Gaillacois.

La séance est levée à 22 H

Fin du document.

